

Date :

N°

CONTRAT DE SAILLIE

ETALON : ARTHUR V

Saison : 2010

VENDEUR

ELEVAGE DES BLES
ROUTE DE LA HOLLANDE
88210 HURBACHE
liliane.fromer@wanadoo.fr
www.elevage-des-bles.com
TEL : 06 07 09 45 19
FAX : 03 29 58 97 18



ACHETEUR

Nom :
Adresse :

Tél :

Fax :

CONDITIONS DE VENTE

L'Acheteur achète au Vendeur une carte de saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes :

1ère Fraction : RESERVATION (réglée ce jour par chèque joint au contrat).

- 422.00 Euros TTC (TVA 5,5%) correspondant à l'acompte (non reportable).

2ème Fraction : SOLDE (chèque joint au contrat).

- 580.25 Euros TTC (TVA 5,5%) payable si poulain vivant.

- Le Vendeur s'engage à ne pas encaisser le chèque de 2ème partie tant que le poulain n'as pas été déclaré vivant via e- mail.
- L'Acheteur devra, le cas échéant, faire parvenir au Vendeur avant le 1er Octobre un certificat vétérinaire stipulant que sa jument est vide au 1er Octobre ou qu'elle a avorté, pour récupérer son chèque de caution.
- Tout retard de paiement entraînera la facturation d'intérêts moratoires au taux légal.

CONDITIONS D'UTILISATION

1/La saillie est réservée pour la jument :

N° Sire :

Origines :

La jument sera inséminée en IAF - IAC - ou IAR dans le centre agréé de :

où seront envoyées les doses sur demande*.

2/Transport des doses est de 95.68 € TTC (TVA 19.5) **Les doses non utilisées restent la propriété du Vendeur.**

3/L'Acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations. Il passera avec le centre d'insémination une convention distincte d'hébergement de sa jument et, en aucun cas, le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'Acheteur.

4/Les frais de mise en place, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'Acheteur.

5/La jument pourra être inséminée autant de fois que nécessaire, cependant le Vendeur se réserve le droit de ne plus fournir de paillettes pour les juments.

6/La réservation de la carte est effective au retour du contrat signé et accompagné des chèques des deux fractions.

CONDITIONS PARTICULIERES

ATTENTION :

***L'envoi de doses dans le centre d'insémination choisi n'est pas automatique !**

Il se fait à la demande expresse du titulaire du contrat ou du centre de mise en place, quelques jours avant la 1ère insémination.

Fait à

Le

L'Acheteur (Porter à la main la mention Lu et Approuvé)

Le vendeur